

Le lieu d'accueil enfants-parents, un espace collectif de valorisation et de soutien des parents

Résultats d'étude qualitative

Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) sont des espaces ouverts ponctuellement où les parents ou d'autres proches des enfants viennent librement passer du temps avec leur jeune enfant en la présence d'au moins deux accueillants (qui sont très majoritairement des femmes) et d'autres familles. Nés dans les années 1970 à l'initiative de la société civile, les Laep se sont développés sous l'égide de la Branche famille. L'étude réalisée par Asdo études, à la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), apporte de nouvelles connaissances sur ces lieux, grâce à des observations et des entretiens menés dans six Laep en 2021. Malgré leur diversité, ces accueils présentent aujourd'hui un cadre commun qui en fait un lieu singulier de soutien à la parentalité et de socialisation des enfants. Les accueillantes s'efforcent de construire un espace neutre et bienveillant, propice à la libre expression des expériences de parentalité. Cette exigence de neutralité, associée à une posture de « non-jugement » des accueillantes, n'empêche toutefois pas la diffusion de cadres cognitifs et normatifs portant certains « messages de parentalité ». De leur côté, les adultes qui accompagnent les enfants ont des attentes diverses, allant de la recherche d'une activité ludique pour leurs enfants au besoin de trouver un lieu de réassurance ou de répit pour eux-mêmes.

**Mathilde Caro, Loïcka Forzy,
Julien Gaffiot, Julie Rollin**
(Asdo études)
Anne Unterreiner
(Cnaf, DSER)

Le Laep est un dispositif de soutien à la parentalité porté et cofinancé par la branche Famille de la Sécurité sociale, défini comme un « espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par – au moins deux – accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu » (Cnaf, 2015). Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'État (Cog) 2018 – 2022, une cible d'augmentation du nombre de Laep de 25 % a été fixée.

C'est dans cette perspective que la Cnaf a engagé, parallèlement à la passation d'un questionnaire sur l'activité des Laep en 2018 auprès des gestionnaires de ces structures (Bérardier et Clément, 2022), la présente recherche qualitative dans le but d'actualiser et d'approfondir les connaissances sur ce

dispositif¹ (encadré 1). Comment soutenir et accompagner les parents dans l'apprentissage et l'exercice de leur parentalité, dans le respect de leur intimité et de leur autonomie, sans toutefois renoncer à leur proposer un certain nombre de repères cognitifs et normatifs ? Cette étude aide à comprendre les tensions au cœur du fonctionnement des Laep – entre appel à l'autorégulation parentale et régulation par les accueillantes, respect de la sphère privée et mobilisation de référentiels d'action publique.

Dispositif singulier imaginé à la marge des institutions, les Laep se développent aujourd'hui sur le territoire, en étant parfois mobilisés comme l'un des outils des politiques publiques municipales. L'identité des gestionnaires des Laep – d'abord principalement associative (encadré 2), relevant aussi désormais des collectivités territoriales –, le lieu d'accueil², la formation initiale et la profession des accueillantes³ ou encore le profil des accompagnantes⁴ des jeunes enfants marquent chaque lieu d'une identité propre. Cette multiplication des Laep et leur diversité invitent ainsi à interroger les normes et les pratiques de l'accueil.

Des accueillantes aux trajectoires professionnelles différenciées

Les accueillantes enquêtées composent un groupe hétérogène, en termes d'âge, de formation initiale (psychologues, éducatrices de jeunes enfants, sages femmes, animatrices en centre social, puéricultrice ou pédiatre) et d'activité professionnelle (certaines sont à la retraite, d'autres indépendantes ou mises à disposition par leur structure).

Ainsi, trois grands types de trajectoires ont été identifiés. Le premier est celui d'accueillantes pour lesquelles le Laep s'inscrit dans une trajectoire engagée. Souvent fondatrices d'un Laep, elles défendent son utilité sociale et travaillent à la reconnaissance de ces lieux, auprès des collectivités territoriales, des associations locales et des familles notamment. Le deuxième renvoie aux accueillantes qui appréhendent leur activité dans ces lieux comme un vecteur de « réconciliation » professionnelle : elles ont pu ressentir des questionnements dans la pratique de leur métier, et cette fonction, effectuée parallèlement à leur profession principale, constitue à leurs yeux un espace d'épanouissement dans la manière d'accompagner le public. Pour d'autres, enfin, le Laep se présente comme l'opportunité d'une montée en compétence. Ces professionnelles deviennent accueillantes dans le cadre de la diversification de leurs activités au sein de la structure qui les emploie, voire de promotion dans la reconnaissance de leur savoir-être.

Le fonctionnement des équipes étudiées est peu hiérarchique, encadré par une accueillante « référente » qui se caractérise par son ancienneté au sein du Laep. Les équipes s'organisent de manière relativement informelle et sont le plus souvent pluridisciplinaires. Ce dernier aspect est fortement valorisé par les accueillantes et les superviseurs, et présenté comme une plus-value du lieu pour répondre à l'accueil de la relation parent-enfant dans sa complexité. Les équipes soulignent cependant que l'articulation entre leurs missions

Encadré 1

Méthodologie et travail d'enquête

L'étude a été réalisée entre mars et décembre 2021 dans six Laep, répartis dans deux départements, qui connaissent des situations et des configurations contrastées : deux sont situés en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV), deux en zone résidentielle, deux en milieu rural. Deux sont gérés par une association, trois par une commune, et le dernier par une communauté de communes. Les effectifs des équipes d'accueillantes varient de 2 à 12.

L'étude mobilise une méthode qualitative, combinant observations ethnographiques (de deux à trois temps d'accueil par Laep) et entretiens semi-directifs (auprès des gestionnaires et accueillantes, des familles présentes pendant les temps d'accueil observés, de superviseurs et de formateurs, et de partenaires institutionnels locaux). En amont, des entretiens de cadrage ont été menés avec des acteurs stratégiques spécialistes de la question des Laep, ainsi qu'avec les conseillers thématiques parentalité des Caisses d'allocations familiales (Caf) des départements concernés.

professionnelles principales et celle d'accueillante en Laep est complexe et fait souvent débat. Si, *a priori*, la profession principale des accueillantes n'est pas énoncée au public accueilli dans les Laep, cette approche ne fait pas consensus. Certaines d'entre elles s'autorisent à faire référence à leur profession initiale et considèrent cet espace comme un lieu ressource dans lequel les accompagnantes peuvent également obtenir des informations. D'autres tâchent d'opérer une séparation entre leurs missions, mais soulignent la difficulté de cette approche, notamment lorsqu'elles connaissent le public en dehors du Laep.

L'existence d'un cadre commun

Dans la majorité des dispositifs observés, les temps d'accueil se déroulent dans des salles polyvalentes mises à disposition par des municipalités ou des centres sociaux. Ces Laep sont des espaces éphémères, spécifiquement aménagés par les accueillantes pour chaque séance d'accueil, une à deux fois par semaine. La scénographie du lieu y est reproduite et ritualisée, afin de créer un cadre familier pour le public. Les modes d'aménagement étudiés montrent que l'enjeu est de créer des conditions favorables au développement du lien entre le parent et l'enfant, mais aussi du lien social entre enfants et entre adultes, accueillantes et accompagnantes.

Les équipes des Laep enquêtés disposent en outre d'un cadre commun en matière de posture d'accueil : la reconnaissance et la valorisation de la compétence parentale sont centrales, et le parent est positionné comme le « sachant ». Cette posture, qui vise le maintien d'une neutralité, est dite de « non-jugement » ou de « non-intrusion » : il s'agit, pour les

accueillantes, d'être garantes d'un cadre où la parole et l'expérience parentales, dans leur diversité, sont légitimées. Le Laep est ainsi un lieu où les parents peuvent s'exprimer en dehors de logiques prescriptives (contrôle parental ou imposition de normes de parentalité).

Un lieu neutre, mais pas vide

Les efforts constants des accueillantes pour faire du Laep un espace neutre, relativement protégé des injonctions normatives qui circulent « à l'extérieur », n'en font pas pour autant un espace vide de tout discours ou de tout savoir sur la parentalité. Au contraire, des « messages de parentalité » (Dal Palu, 2019) circulent, avec une intensité variable selon les Laep. Ces cadres à la fois cognitifs et normatifs sont un point d'appui à la pratique des accueillantes qui peuvent proposer aux familles, de manière plus ou moins explicite, un référentiel dans lequel réaliser leur « travail d'autorégulation ». Une grande partie des équipes rencontrées s'inscrivent par exemple dans le cadre d'une « éducation bienveillante », ce qui est visible dans les interactions avec les enfants ou encore dans la verbalisation de moments d'accueil avec parents ou enfants.

Le Laep, comme tout espace social, est ainsi un lieu traversé de normes, véhiculées par les accueillantes qui peuvent avoir des réflexes normatifs liés à leur socialisation professionnelle d'origine ou à leur expérience personnelle de parent, mais aussi par les mères et leur conception de l'exercice de la parentalité. Dans les deux cas, on observe un effort constant de neutralisation de ces normes. Cela se traduit d'une part par un travail de réflexivité et de contrôle effectué par les accueillantes, qui n'interviennent pas quand des mères tiennent des discours ou agissent différemment de ce qu'elles auraient spontanément dit ou fait. D'autre part, elles peuvent s'adresser aux mères pour relativiser ce qu'elles perçoivent comme des jugements de valeurs (sur l'alimentation, le sommeil ou encore la propreté).

L'articulation de différents registres d'intervention

L'observation révèle plus précisément que les interventions des accueillantes s'inscrivent dans différents registres, allant de l'accompagnement des familles pour favoriser « l'autorégulation » de leurs liens familiaux, à des modalités d'action

Une position singulière des Laep dans le paysage du soutien à la parentalité

Les Laep trouvent leur origine en 1976 avec l'initiative des psychanalystes de l'Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple (Iraec) qui ont mis en place le « club parents-enfants ». Quelques années plus tard, en 1979, Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste française, crée la Maison verte. Positionnés en marge du champ institutionnel, ces lieux entendent opérer une rupture et dénoncer le caractère normatif du paradigme de l'action publique de l'époque et en particulier du travail social institutionnel. Dans la démarche de ces psychanalystes, il s'agit d'accompagner chaque parent à devenir le parent qu'il veut être, à trouver sa propre voie. Ces espaces ont également vocation à guider les familles dans les premières années de la vie de l'enfant, en particulier dans la séparation avec son parent, afin de lui permettre de faire ses premiers pas dans la société.

Ces initiatives font rapidement des émules et les Laep issus de la société civile se multiplient et se construisent autour de règles communes. D'une part, les principes de l'anonymat et de la libre adhésion structurent les accueils. D'autre part, les accueillantes, formées à l'écoute, suivent, quels que soient leur formation initiale et leur statut (salarie ou bénévole), des séances de supervision appelant à développer une approche réflexive. En principe, la posture des accueillantes appelle un renoncement à toute forme d'expertise ou de conseil. Le travail de régulation des liens familiaux se fonde ainsi sur l'idée d'un « appel à l'autorégulation » : « on attend de l'utilisateur qu'il se rende lui-même le service dont il a besoin » (Bastard *et al.*, 1996, p. 194). La mission des accueillantes est alors de permettre ce travail en offrant un cadre sécurisé et bienveillant, favorisant le libre jeu des liens parents-enfants.

Au fil de leur développement sur le territoire, les Laep se diversifient. L'institutionnalisation s'opère progressivement avec, en 1996, la création d'une prestation de service spécifique aux Laep, définissant leur cofinancement par les Caf, puis la formalisation par la Cnaf, avec l'appui de certaines Caf, d'un référentiel en 2015. Des municipalités inscrivent alors de manière croissante les Laep dans une politique volontariste en matière de service aux familles, les ancrant dans un maillage partenarial local (Scheu et Fraioli, 2010).

plus directes de leur part. La mobilisation de l'un ou l'autre de ces registres d'intervention dépend de la manière dont les accueillantes interprètent et qualifient les situations vécues au Laep.

Schématiquement, celles qui sont perçues comme relevant de la sphère privée – champ de l'intime et de la liberté des choix individuels – appellent une posture de retrait et d'écoute visant à l'autorégulation parentale. Si elle est considérée comme relevant de ce registre, l'alimentation du tout-petit sera par exemple laissée à l'appréciation de l'accompagnante. Tandis que les situations qui sont jugées comme participant de la sphère publique – champ des faits relevant d'une régulation collective d'enjeux sociaux et politiques – conduiront à des interventions plus prescriptives, parfois

appuyées sur des normes ou des savoirs institués. Dans ces cas, l'alimentation peut faire l'objet d'une action directe au nom de normes en matière de nutrition ou de connaissances sur l'allaitement.

Ces registres ne sont donc pas strictement liés à des thématiques particulières. Ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre non plus. Il n'est ainsi pas rare qu'une même accueillante passe de l'un à l'autre lors d'un même accueil, ou lors d'un échange avec une même famille. Les Laep autorisent ainsi un double exercice de valorisation des compétences parentales et de soutien dans l'apprentissage du « métier » de parent⁵.

Un public aux attentes multiples

Le public accueilli par les six Laep étudiés est en majorité composé d'enfants non-scolarisés accompagnés de mères, sans emploi pour la plupart. Parmi les mères en congé parental ou ayant repris le travail, celles exerçant des métiers de la petite enfance, du soin ou de l'éducation sont surreprésentées, ce qui peut s'expliquer par la période de réalisation de l'enquête, en temps de pandémie et, pour cinq Laep, peu de temps après la rentrée scolaire. La fermeture des Laep au printemps 2020, puis les jauges mises en place, et le fort renouvellement du public accueilli d'une année scolaire à l'autre ont conduit à une surreprésentation des adultes connaissant de longue date ce dispositif et convaincus de ses bienfaits. Malgré le profil particulier des familles présentes pendant l'étude, toutes ne viennent pas y trouver la même chose. Cinq grandes catégories d'usages du lieu ont ainsi été observées.

Des mères recherchent un moment de sociabilité pour elles-mêmes, dans une volonté de rompre avec la solitude

et l'isolement au sein de la sphère domestique. Certaines fréquentent ce lieu dans une visée pédagogique centrée sur le développement de l'enfant. D'autres viennent trouver le réconfort d'un lieu de soutien et d'accompagnement individualisé : les mères qui ressentent des difficultés dans leur expérience de la parentalité peuvent considérer le Laep comme un lieu de répit, de soutien moral de la part des accueillantes ou des autres parents. Dans ces accueils se trouvent également des mères en attente d'une valorisation et d'une légitimation de leurs compétences parentales. Dans cette optique, le Laep constitue une communauté de savoirs et de pratiques permettant de nourrir et de légitimer une approche des questions éducatives. Enfin, certaines mères ne voient pas d'autres fonctions à ce lieu qu'un espace de divertissement pour l'enfant.

(1) Voir le *Dossier d'étude* n° 229 (Caro et al., 2022) pour l'étude complète dont cet e-ssentiel présente les principaux résultats.

(2) Les accueils se déroulent dans divers lieux sous réserve qu'ils soient adaptés à l'accueil des jeunes enfants (salles aménagées de centres sociaux ; crèches familiales ; ludothèques ou lieux dédiés au Laep uniquement).

(3) La fonction d'accueillant étant principalement occupée par des femmes, le féminin est employé ici.

(4) Dans les Laep observés, les « accompagnants » étaient principalement des femmes, d'où l'usage du féminin, et de « mères » ici. Dans ces Laep, les professionnelles de la petite enfance n'étaient pas autorisées à fréquenter le lieu avec les enfants qu'elles accueillent du fait de l'existence de Relais petite enfance (RPE) dans les communes ou communautés de communes d'implantation de ces structures.

(5) Le terme de « métier » renvoie ici aux apprentissages (de savoirs, compétences et dispositions multiples) nécessaires à l'exercice du rôle de parent (Gojard, 2010).

Pour en savoir plus

Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

Bérardier M., Clément J., 2022, Des espaces pour favoriser le lien entre les parents et leurs enfants : les Laep en 2018, *L'e-ssentiel*, n° 213.

Caro M., Forzy L., Gaffiot J., Rollin J., 2022, Étude sur les lieux d'accueil enfants parents. Approche par les territoires et les publics, les normes et les pratiques des accueillantes, *Dossier d'étude*, n° 229.

Cnaf, 2015, *Référentiel des Lieux d'accueil enfants-parents*.

Dal Palu B., 2019, Des LAPE aux LAEP. Lieux d'accueil parents-enfant ou lieux d'accueil enfant-parents ?, *Le Journal des psychologues*, n° 366, p. 60-64.

Gojard S., 2010, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute.

Scheu H. et Fraioli N., 2010, Lieux d'accueil enfants-parents et socialisation(s), *Dossier d'étude*, n° 133.



Directeur de la publication Nicolas Grivel
Directrice de la publication déléguée Lucie Gonzalez
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
 lucienne.hontarrede@cnaf.fr 01 45 65 57 14
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
 Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
 Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
 01 45 65 52 52